

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 304 Qualité et guidelines			
Code	PAIR3B04	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Gilly</u> Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Erbiha MESSAOUDENE (erbiha.messaoudene@helha.be) <u>HELHa Tournai - Salines</u> Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Anne-Marie SAUTOIS (anne-marie.sautois@helha.be) Ingrid VAN WYNSBERGHE (ingrid.van.wynsberghe@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**

- C 3.1 Participer à la mise en oeuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.
- C 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs
- C 3.3 Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Acquis d'apprentissage visés

Argumenter les liens entre l'économie de la santé et la qualité du point de vue des parties prenantes du système de santé (patient, profession, hôpital, pays)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : PAIR3B13

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de la partie Politique socio-économique de la santé

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 304 : Qualités et guidelines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 304 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 3 : Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

4C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers

4C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

4C3.3. Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Acquis d'apprentissage de l'UE 304

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 3,

Argumenter les liens entre l'économie de la santé et la qualité du point de vue des parties prenantes du système de santé (du patient, de la profession, de l'hôpital, du pays)

Acquis d'apprentissage de l'activité / Objectifs

L'apprenant sera capable de :

- Ø Expliquer ce qu'est le système de Sécurité Sociale en Belgique, ses fondements et ses composantes
- Ø Citer les sources de financement du secteur soins de santé
- Ø Etablir des liens entre les enjeux de qualité, d'agrégation, de financement en fonction du type d'hôpital
- Ø Articuler le concept de qualité en fonction du type d'évaluation de l'institution

3. Description

Contenu

A. Niveau systémique "macro" (8h)

1. Classification des hôpitaux
2. Financement des hôpitaux
3. Sécurité sociale et INAMI

B. Niveau systémique "méso" (4h)

1. Structures
 - a. Institutions, filières et réseaux
 - b. Offres de soins transfrontalières
2. Culture Qualité

3. Qualité et sécurité
 - a. Agréments de la région wallonne
4. Evaluations externes
 - a. Certifications
 - b. Accréditations

Démarches d'apprentissage

Méthode interactive.

Travaux de groupes

Illustration avec expériences extérieures

Dispositifs d'aide à la réussite

Feed back travaux de groupe

Séance question/réponse préparation questions d'examen

Sources, références et supports en ligne

La loi coordonnée sur les hôpitaux et les autres établissements de soins (10^{ème} édition complètement révisée) Griet Ceuterick, Gianni Duvillier

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES [C – 2014/03016] 6 JANVIER 2014. — Loi spéciale portant réforme du financement des communautés et des régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences (1)

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE).

- Etude comparative des programmes d'accréditation hospitalière en Europe
- Financement des séjours hospitaliers pour les soins à haute variabilité

Protocole d'évaluation pour les conventions avec l'INAMI

PAQS : L'accréditation des hôpitaux en Wallonie et à Bruxelles Mardi 16 Février 2016

ANAES : Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé

4. Modalités d'évaluation

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage.

L'UE représente 7 ECTS et vaut 70 points.

L'épreuve intégrée se fera :

- Une évaluation partielle lors de la session de janvier pour l'activité d'apprentissage 304 A « Politique socio-économique de la santé » sur 20 points.
 - Une évaluation en 2^{ème} période d'évaluation de l'activité d'apprentissage : AIP : analyse et argumentation du projet d'amélioration de la pratique infirmière par un travail écrit réalisé individuellement : 50 points
- Les directives du travail sont distribuées et présentées par l'enseignant titulaire du cours de « Politique socio-économique de la santé ». Le document est mis à disposition sur la plate-forme Connect Ed au quadrimestre 1.
 - Le travail est évalué à l'aide de critères et indicateurs (voir annexe à la fiche ECTS partie 2).
 - Le travail est remis à l'accueil, contre signature le lundi qui suit la fin du stage avant 16h.
 - Tout travail non remis à la date prévue sans certificat médical (CM) ou motif légitime (ML) sera considéré comme non présenté « PP ». Le stage devra être refait.
 - En cas de fraude ou de plagiat un « FR » sera attribué à l'ensemble du travail.
 - Le travail est irrecevable s'il comporte 10 erreurs d'orthographe ou plus et sera évalué par une note « zéro » pour l'activité d'apprentissage.

Pour que l'UE soit validée, l'étudiant doit obtenir une maîtrise minimale aux acquis d'apprentissage de chacune des activités d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation sont définies dans l'annexe à la fiche ECTS. Elles sont communiquées lors du cours et disponible sur Connect ED.

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12

Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de la partie AIP : Analyse et argumentation du projet d'amélioration de la pratique infirmière

Volume horaire	6 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Anne-Marie SAUTOIS (anne-marie.sautois@helha.be) Ingrid VAN WYNSBERGHE (ingrid.van.wynsberghe@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 304 : Qualités et guidelines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 304 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 3 : Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

4C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers

4C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

4C3.3. Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Acquis d'apprentissage de l'UE 304

Argumenter les liens entre l'économie de la santé et la qualité du point de vue des parties prenantes du système de santé (du patient, de la profession, de l'hôpital, du pays)

Acquis d'apprentissage de l'activité /objectifs

Voir AA de l' UE

3. Description

Contenu

Analyse et argumentation au regard de la qualité de l'administration des soins

- Données probantes
- Guidelines
- Stratégies
- Leadership organisationnel

Démarches d'apprentissage

Travail collaboratif

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources, références et supports en ligne

Voir cours

4. Modalités d'évaluation

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage.

L'UE représente 7 ECTS et vaut 70 points.

L'épreuve intégrée se fera :

- Une évaluation partielle lors de la session de janvier pour l'activité d'apprentissage 304 A « Politique socio-économique de la santé » sur 20 points.
- Une évaluation en 2^{me} période d'évaluation de l'activité d'apprentissage : AIP : analyse et argumentation du projet d'amélioration de la pratique infirmière par un travail écrit réalisé individuellement : 50 points

- Les directives du travail sont distribuées et présentées par l'enseignant titulaire du cours de « Politique socio-économique de la santé ». Le document est mis à disposition sur la plate-forme Connect Ed au quadrimestre 1.
- Le travail est évalué à l'aide de critères et indicateurs (voir annexe à la fiche ECTS partie 2).
- Le travail est remis à l'accueil, contre signature le lundi qui suit la fin du stage avant 16h.
- Tout travail non remis à la date prévue sans certificat médical (CM) ou motif légitime (ML) sera considéré comme non présenté « PP ». Le stage devra être refait.
- En cas de fraude ou de plagiat un « FR » sera attribué à l'ensemble du travail.
- Le travail est irrecevable s'il comporte 10 erreurs d'orthographe ou plus et sera évalué par une note « zéro » pour l'activité d'apprentissage.

Pour que l'UE soit validée, l'étudiant doit obtenir une maîtrise minimale aux acquis d'apprentissage de chacune des activités d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation sont définies dans l'annexe à la fiche ECTS. Elles sont communiquées lors du cours et disponible sur Connect ED.